

DIRECTION DES CLIENTÈLES BANCAIRES
DÉPARTEMENT CONSIGNATIONS ET DÉPÔTS SPÉCIALISÉS

PIÈCES À FOURNIR

Participation salariale / Intéressement - sommes non remises aux salariés (380-01)

POUR LA DÉCONSIGNATION

- Une demande écrite et signée pour récupérer les fonds ;
- Tout document permettant de justifier des droits du salarié (Attestation de l'entreprise, à défaut, le titre de créance du bénéficiaire) ;
- Une pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) du ou des bénéficiaire(s).